

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LADITE VILLE, QUE :**

1. Lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2024, les membres ont notamment étudié la demande de dérogation mineure suivante :
  - La diminution de 7 cases de stationnement du nombre minimal prescrit de 9 pour l'aménagement de 2 chambres supplémentaires au 71, rue Bernard, soit le lot 2 901 889;
2. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 avril 2024 à l'hôtel de ville, statuera sur la présente demande de dérogation mineure; et
3. Toute personne intéressée peut se faire entendre en ce qui concerne la demande de dérogation mineure ci-avant énoncée par le conseil.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 14 mars 2024.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau**, avocat  
Greffier